

Monsieur le Préfet, Monsieur le président du conseil départemental, Mesdames, messieurs les membres du CDEN, Le jeudi 13 janvier a été une journée de grève d'une ampleur exceptionnelle. Partout en France, soutenus par des parents d'élèves, des milliers d'enseignants et de personnels de l'éducation nationale étaient en grève et défilaient dans la rue illustrant ainsi la colère de toute une profession et faisant état d'un rejet massif de la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement et son ministre de l'éducation nationale.

Le chaos dans les écoles, a révélé au grand jour le manque de moyens (humains, financiers, de protection, ...) et la crise sanitaire n'a fait qu'exacerber les problèmes sous-jacents de l'éducation nationale.

Car la colère des enseignants, c'est également celle du rejet face au mépris du ministre de l'éducation nationale, du rejet des réformes qui ne répondent pas à leurs attentes, de l'indignation face à une rémunération insuffisante, de la fatigue due à des conditions de travail toujours plus difficiles.

Alors que les personnels sont confrontés à des protocoles inapplicables qui génèrent un désordre indescriptible dans les écoles, Messieurs Castex et Blanquer ont confirmé le maintien du protocole Blanquer. Et ce ne sont pas les quelques masques FFP2, toujours pas arrivés dans les écoles, qui sont de nature à contenter les collègues !

Alors, les mobilisations du 13 janvier ont effectivement amené le gouvernement à lâcher quelques mesures, en particulier le recrutement de toutes les listes complémentaires.

Oui, le ministère, contrairement à ce qu'il argumentait jusqu'à présent, confirme aujourd'hui l'analyse de FO, que les candidats aux concours pouvaient être recrutés jusqu'à la date du concours suivant.

Maintenant, il faut ré-abonder cette liste complémentaire, à hauteur des besoins à commencer par les 5 postes volés sur les 25 prévus. Et ce ré-abondement n'est pas « illégal » comme l'a affirmé le secrétaire général du Rectorat. Non seulement il est totalement légal, mais il est absolument nécessaire ! Il est nul besoin de réunir un jury, il n'existe pas de « note minimale » au concours qui serait « trop faible » pour un recrutement sous statut surtout quand on sait que vous n'arrivez pas à recruter des contractuels à bac +2 ou des enseignants retraités !

Ensuite, nous avons des revendications chiffrées et précises. Pour la Mayenne, pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, pour assurer le suivi de tous nos élèves, pour être remplacé lorsque nous sommes en formation ou en congé maladie, il faudrait une dotation de 41 postes pour cette rentrée 2022 ! **On est bien loin du compte.** Pour satisfaire ces revendications, pour obtenir que chaque collègue soit remplacé, que toutes les ouvertures de classes nécessaires soient prononcées, pour qu'aucune fermeture de classe n'ait lieu, le SNUDI-FO il faut le ré-abondement des listes complémentaires. C'est en ce sens que nous soumettrons un vœu au vote de ce CDEN.

Pour cette carte scolaire 2022 monsieur le directeur académique, vous prévoyez 17 fermetures de classes, pour 5 ouvertures, la création de seulement deux postes de remplaçant alors qu'il en manque partout, la création d'un poste de psyEN alors que les RASED avancent sur une jambe et que les enseignants référents ne savent plus où donner de la tête.

Vous généralisez désormais les postes T2R et TRZU qui servent uniquement de variables d'ajustement, et sont déployés au gré des fermetures décidées ici ou là. De plus la priorité sur les dispositifs ministériels (dédouplements REP+...), sur l'accompagnement PPCR avec la création de 3,5 postes de CPC, et sur les dispositifs inclusion scolaire, ne répond pas aux besoins urgents de « classes ».

Notons que les chiffres remontés par les écoles montrent un écart avec les chiffres du ministère. En réalité pour la Mayenne, il faut compter 100 élèves de plus ! Vous avez vous-même monsieur le directeur académique reconnu l'estimation ministérielle erronée lors du dernier CTSD. Cette erreur a malheureusement des conséquences directes et concrètes sur les conditions de travail de nos collègues. FO n'accepte pas que des décisions de carte scolaire soient prises à partir de chiffres erronés.

La CGT-Force Ouvrière ne pourra se satisfaire de cette carte scolaire tant que tant que les dotations ne permettront pas les créations de tous les postes nécessaires.